ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

directives

Question écrite n° 28806

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le principe de subsidiarité. Alors que le délai moyen de transposition d'une directive communautaire dans notre législation nationale était environ de quinze mois en 2006, il lui demande de bien vouloir lui préciser si des progrès ont été réalisés en la matière et si des objectifs de durée de transposition de ces directives ont été fixés à l'avenir.

Texte de la réponse

Grâce à la mobilisation collective des membres du Gouvernement, les résultats de la France en matière de transposition de directives ne cessent de s'améliorer depuis 2006. Ainsi, alors que le déficit de transposition en 2006 était de 1,9 %, il est passé à 1,2 % en 2007 - soit sous le seuil de 1,5 % toléré par la Commission - et à 0,9 % en juillet 2008, permettant ainsi à notre pays de respecter avec un an d'avance l'objectif de 1 % fixé par le Conseil européen de mars 2007 pour l'année 2009. Ces progrès illustrent non seulement l'implication volontariste du Gouvernement, mais également une mobilisation accrue du Parlement sur cette question. Il va de soi que les efforts doivent être poursuivis, afin que notre pays soit pleinement exemplaire au regard des obligations et des engagements qu'il tire de son appartenance à l'Union.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28806
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : Affaires européennes
Ministère attributaire : Affaires européennes (II)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6453
Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2524